

AMAPJ – comment ça marche?

Si vous avez déjà reçu un mot de passe AMAPJ, c'est le même pour toute nouvelle campagne d'adhésion. Votre identifiant reste aussi votre adresse mail. En cas d'oubli, cliquez sur "mot de passe perdu".

Les nouveaux adhérents recevront un mail qui se présente comme ceci :



A l'intérieur vous aurez

- votre identifiant (l'adresse mail sur laquelle vous avez reçu le message – une par famille)
- votre mot de passe (généré automatiquement par le logiciel)
- le lien pour vous rendre sur le compte du Panier Cauchois, avec un joli logo coccinelle

LE PANIER CAUCHOIS

Bonjour, voici vos identifiants pour vous connecter à l'application WEB de :LE PANIER CAUCHOIS

Adresse mail: xxxxxxxx@xxxxx.xxx

Mot de passe : XXXXXXXX

[Cliquez ici pour accéder à l'application](#)

Merci de conserver ce lien pour pouvoir vous reconnecter plus tard.

Si vous souhaitez changer votre mot de passe, vous pourrez le faire en vous connectant dans l'application, puis en allant dans le menu "Mon Compte"

Merci de ne pas répondre à ce message.

Pour toute demande, merci de contacter votre Amap avec son mail habituel.

Une fois connectés, vous pourrez modifier votre mot de passe dans



DANS AMAPJ VOUS TROUVEREZ

– un bouton pour adhérer, dans la rubrique « **Mes adhésions** »

RAPPELS :

- Votre adhésion est nécessaire pour pouvoir réserver des paniers
- Adhérer au Panier Cauchois, c'est s'engager à respecter la charte des AMAP et les principes de fonctionnement du Panier Cauchois qui sont rappelés sur le contrat signé par les producteurs (qui s'engagent aussi). Vous pourrez télécharger votre bulletin d'adhésion

– une longue liste de contrats disponibles dans la rubrique « **Mes contrats** »

ATTENTION aux différentes options possibles :

- Choix du jour de retrait de vos paniers : le MARDI ou le JEUDI
ATTENTION les pains ne sont pas les mêmes le mardi et le jeudi et les pâtes ne sont plus proposées désormais que le jeudi
- Choix de la cadence de livraison :
 - Cadences de base :
 - **hebdomadaire** pour les contrats maraîcher, laitier, œufs, pain et fruits d'été
 - **bimensuelle** en semaines impaires pour les pâtes, les fruits d'hiver et les fromages
 - **mensuelle** pour les poulets
 - **choix d'une (ou plusieurs) date(s) de livraison** pour les colis de viande
 - Cadences particulières pour certains contrats :
 - **bimensuelle** en semaines PAIRES ou IMPAIRES (maraîcher, œufs, pain et fruits d'été)
 - **mensuelle** en GROUPE 1 ou en GROUPE 2 (fruits d'hiver, pâtes et fromages)

- Cadences particulières pour certains contrats (suite) :

Si vous voulez varier les quantités ou les produits, vous pouvez très bien souscrire 2 contrats différents pour un même type de panier.

EXEMPLES :

- 1 boîte de 6 œufs **en semaines paires** **et** 2 boîtes de 6 œufs **en semaines impaires**
- 1 panier fruits rouges + 1 litre de jus de pommes **en semaines paires** **et** 1 panier fruits rouges **en semaines impaires** (exemple valable pour la campagne d'été)
- 1 pain complet + 1 brioche **en semaines paires** **et** 1 pain aux céréales + 1 pain de mie **en semaines impaires**
- 1 rond de sorcière + 1 palet **dans le groupe 1** **et** 1 tomme + 1 clos mesure **dans le groupe 2**
- 1 pot de crème + 1 pot de skyr + 2 lots de 4 yaourts nature + 1 plaquette de beurre **en semaines paires** **et** 1 litre de lait + 1 pot de fromage blanc battu + 3 lots de 2 yaourts aromatisés + 1 lot de 4 crèmes au chocolat **en semaines impaires**

– **un planning de permanences** à remplir :

Vous pouvez vous inscrire à deux sur une même date (en mettant deux fois votre nom sur des postes différents).

Commencez dans la mesure du possible par les dates les plus proches, pour ne pas avoir de trous sur les trois-quatre premiers mois au démarrage de la campagne.

2 permanences sont requises par famille. Mais si vous le pouvez, prévoyez 3 permanences car 2 sont souvent insuffisantes pour couvrir tous les postes.

DATES A RESPECTER

– **Inscriptions sur AMAPJ** : Vous avez un délai de 15 jours - **du 16 septembre au 1er octobre inclus**- pour vous inscrire et éventuellement modifier un contrat. **Après le 1^{er} octobre, ce sera un peu plus compliqué car vous n'aurez plus accès à la plate-forme d'inscription et le trésorier devra le faire pour vous.**

A partir du 2 octobre, vous pourrez :

- Télécharger vos contrats au format pdf
- Consulter le détail des produits réservés sur chaque contrat
- Visualiser la liste des paniers à retirer mois par mois

– **Remise des chèques** :

Une urne dédiée à la collecte des chèques sera mise à votre disposition lors des distributions :

- **des mardis 3 et 10 octobre 2023**
- **des jeudis 5 et 12 octobre 2023**

Rassemblez vos chèques, classés si possible par type de panier et par ordre de n° croissant, dans une enveloppe portant votre nom : cela facilitera l'enregistrement informatique.

Vous pourrez consulter l'échéancier de vos paiements dans la rubrique « Mes paiements » d'AMAPJ.

CONSIGNES PARTICULIERES pour remplir les formulaires d'inscription

– **Pour les paniers réguliers** : Ce sont des abonnements.

Il suffit d'indiquer le nombre de paniers ou de produits souhaité pour chaque distribution.

A l'étape suivante, les échéances vont s'afficher avec le montant des chèques à préparer.

– **Pour les colis de viande** :

Vous indiquez le nombre et le type de colis que vous souhaitez réserver à la (ou aux) date(s) de votre choix.

Le montant des chèques à préparer s'incrémente automatiquement dans la case correspondant au mois de livraison en fonction des réservations que vous avez effectuées.

CONSIGNES PARTICULIERES pour remplir les formulaires d'inscription (suite)

– Pour mieux équilibrer les livraisons hebdomadaires et bimensuelles :

- **Si vous ne vous déplacez qu'une fois tous les 15 jours**, choisissez de préférence :
 - les semaines impaires si vous prenez des fruits d'hiver le mardi ou le jeudi, des pâtes, des crèmes au chocolat, des fromages, du porc ou du poulet le jeudi car ces produits ne sont distribués qu'en semaines impaires
 - les semaines paires si vous ne prenez aucun de ces produits ou si voulez du beurre qui n'est distribué qu'en semaines pairescela limitera vos déplacements et favorisera l'équilibre des distributions.
- **Si vous vous déplacez de toute façon toutes les semaines mais qu'une livraison bimensuelle vous suffit pour certains contrats, réservez-les plutôt en semaines paires pour faciliter l'équilibre.**
- Pour tous les adhérents (du MARDI ou du JEUDI) qui demandent des livraisons alternées une semaine sur 2 ou une quinzaine sur 2, l'AMAP est susceptible de vous appeler pour vous proposer de changer de semaine (ou de quinzaine) **afin de favoriser l'équilibre des livraisons hebdomadaires et bimensuelles**

Rassurez-vous, rien n'est obligatoire :

Nous appelons en priorité les personnes qui se déplacent de toute façon toutes les semaines.

Le but est d'essayer de trouver un consensus en cas de grosse distorsion.

Bien entendu, nous tenons compte des cas particuliers.